



DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET AUVERGNE - RHONE - ALPES

SERVICE REGIONAL DE L'ALIMENTATION

**DEMANDE D'AGREMENT PH3
POUR LA FUMIGATION DES DENREES ET LOCAUX**

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 4 août 1986 relatif aux conditions générales d'emploi de certains fumigants en agriculture, je sollicite l'agrément pour effectuer des fumigations en agriculture.

Nom (ou raison sociale) et **Adresse** (du siège social et éventuellement des succursales) :

NOM ou RAISON SOCIALE :

Nom et prénom -

ADRESSE -

-

MEL -

Téléphone : SIRET.....

Opérateur(s) certifié(s) : indiquer ici la totalité des opérateurs certifiés de l'entreprise

Nom – Prénom – N° de certificat individuel Dénrées Locaux

- - -

- - -

- - -

Je demande l'agrément au titre de gazage :

Phosphure d'hydrogène : Dénrées et/ou Locaux

Fluorure de Sulfuryle : Dénrées autorisée et/ou Locaux et/ou Bois abattus

Joindre la copie de l'attestation responsabilité civile professionnelle PH3 pour l'année à assurer

J'atteste sur l'honneur être en possession du matériel et des équipements de sécurité obligatoires :

- d'au moins un appareil respiratoire approprié équipé des cartouches correspondantes et non périmées, par personne susceptible de participer à des fumigations.

- d'au moins un appareil de détection des gaz utilisé par équipe de fumigation.

Ale

Signature :

Dossier complet à retourner à :

DRAAF – SRAL - Marmilhat BP 45 – 63370 LEMPDES - Tél. 04.73.42.14.27

Adresse mel : ph3.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr